

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 21 décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 20h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE- A.PERRAULT- D.BOURBAN- S.FOSSEY- F.BRESSON- R.COLLETTE- R.RILLET-R.DENIS V.MARQUES- B.LECONTE –G.de LA FERTE- M.FLERCHINGER- J.BRULARD - C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- T.BAUCHERON- C.PETITEAU- B.METAYER-F.RATTIER- B.LIBERT- JM.VALLET- D.MAUX –MF.DESVERGNES- F.BERRIER- M.BELLOCHE-F.MICHEL- B.DETROUSSEL- E.LIGER- P.ROUILLARD- M.SALMON- A.COTREL- E.GOUELLO- C.BOHAIN

Absents excusés : R.ADAMIEC- C.DESMORTIER- C.DUPOUIS- J.GERMOND- P.CAPRON- A.BELLOCHE-R.HERBRETEAU- H.LESVESQUE

Absents représentés : P.LAWSON donne pouvoir à B.LECONTE- G.POTTIER représenté par P.GIRARD

Monsieur FOSSEY Sébastien est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 35 Votants : 36 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n°2017-1221-0-1 Budget principal Sections investissements et fonctionnement : vote du budget primitif 2018
--

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2018 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe n° 600 00 présenté par Mr Bourban Didier, Vice-président chargé des finances.

Il est demandé aux membres du Conseil de Communauté de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe n° 600 00 qui se résume ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	5 952 320.36 €	6 781 202,73 €
RECETTES	5 952 320.36 €	6 781 202,73 €

Délibération n°2017-1221-0-2
Désignation d'un nouveau membre au comité de suivi du centre d'enfouissement technique des
Ventes de Bourse

Mr de Balorre, Président fait savoir que compte tenu de son emploi du temps, il souhaite que les membres du Conseil désigne un nouveau membre pour siéger au nom de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe au comité de suivi du CET des Ventes de Bourse.

Mr le Président rappelle qu'il siégeait en tant que titulaire et que Mr Bourban avait été désigné comme suppléant.

Il y a lieu de prévoir la désignation d'un nouveau membre titulaire ; Mr Bourban ayant fait savoir qu'il souhaite rester suppléant. Mr le Président fait appel aux candidatures et Mr Marques Victor se présente comme candidat.

Il est alors procédé au vote

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité :

- DESIGNE Mr Marques Victor comme délégué titulaire
- PRECISE que Mr Bourban demeure délégué suppléant

Délibération n°2017-1221-0-3
Autorisation donnée au Président de signer la convention d'exercice concerté (CTEC) et
validation de la maquette financière du contrat de territoire.

Mr le Président donne lecture au Conseil du Projet de CTEC et présente la maquette financière du contrat de territoire telle qu'annexée à la présente délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président ou 1er Vice-président à signer le CTEC,
- VALIDE la maquette financière du contrat de territoire telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°2017-1221-2-1
Vente de deux citerneaux à Monsieur Herbreteau Raymond

La Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe souhaite vendre deux citerneaux de 163 kg chacun au prix de la ferraille (cours actuel de reprise : 126.50 € TTC/tonne) soit 41.23 €.

Mr Herbreteau Raymond, le Bourg 61 170 Les Ventes de Bourse, s'est porté acquéreur.

Il ne participera pas au vote

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- DECIDE la cession de deux citerneaux au prix de 41.23 € l'ensemble auprès de Mr Herbreteau Raymond.

Délibération n°2017-1221-3-1
Autorisation donnée au Président de signer la convention de disponibilité des Sapeurs-Pompiers volontaires

Mr le Président donne lecture aux membres du Conseil de la convention visée en objet.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe à signer la présente convention.

Délibération n°2017-1221-3-2
Autorisation donnée au Président de signer une convention avec la fédération départementale AAPPM pour la vente de carte de pêche

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19/01/2018

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité,

- DECIDE de créer une régie de recettes avec deux sous régies de recettes provenant de la vente de cartes de pêche (rivières).

Délibération n°2017-1221-4-1
Autorisation donnée au Président de signer un contrat de location pour la tondeuse EL GRILLO auprès de l'ADAPEI pour l'année 2017

Mr le Président donne lecture aux membres du Conseil de la proposition de contrat de location visée en objet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants:

- AUTORISE Mr le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe à signer le présent contrat de location,
- Monsieur Libert ne prend pas part au vote.

Délibération n°2017-1221-6-1a
Vote des subventions aux associations 2018

Annule et remplace la délibération 2017-1221-6-1

Mr le Président propose aux membres du Conseil de voter les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

ASSOCIATIONS	Proposition subventions de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe BP 2018
Karaté club	500,00
USM foot	250,00
Entente Tennis de table	220,00
Club de Hand ball VHS	800,00
judo Pays de Courtomer	178,00
Basket club (participation plafond dans le cadre de la convention de mise à disposition d'un animateur)	1 998,00
Roller	1850,00
Musique et danse	2 300,00
Office de tourisme PM	11 317,00
Jumelage allemand	300,00
Cie des enfants perdus	2300,00
Club des jonquilles	200,00
Amicale personnel C D C	220,00
CPA	20 685,00
crèche	40 000,00
La ferme k'on écoute	300,00
usep	200,00
Caisses à savonnattes	200,00
GVA LE Mêle	200,00
Comité des fêtes de Laleu	200,00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la proposition telle que présentée ci-dessus,
- PRECISE que n'ont pas pris part au vote :
 - Pour la Compagnie des Enfants perdus : Mr Bourban,
 - Pour le Jumelage Allemand : Mr Perrault et Mme Desvergnès
 - Pour le comité des fêtes de Laleu : Mr Maux Daniel
 - Pour les caisses à savonnattes : Mr Liger Eric
 - Pour le BCPM au titre du Comité de Basket de l'Orne : Mr Vallet Jean Marie

Délibération n°2017-1221-6-2
Autorisation donnée au Président de signer une convention avec le Conseil Départemental pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal de type 3 pour la lecture publique

Mr le Président donne lecture aux membres du Conseil de la convention visée en objet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe à signer la présente convention.

Délibération n°2017-1221-8-1
Dissolution du syndicat de la Pervenche et de l'Erine

Mr le Président donne lecture aux membres du Conseil de la délibération relative à la dissolution du syndicat mixte de la Pervenche et de l'Erine en date du 30 novembre 2017. Il est demandé à la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe de se prononcer sur cette délibération telle qu'annexée en pièce jointe.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la délibération du 30.11.2017.